

15-10-2018

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS,
TENUE LE 15 OCTOBRE 2018 À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Membres du conseil :

M^{me} Maryse Gouger, district n° 1; M. Pierre Lépicier, district n° 4;
M. Gyslain Loyer, district n° 2; M. Sylvain Trudel, district n° 5;
M. Denis Renaud, district n° 3; M. Luc Ducharme, district n° 6;

Sous la présidence de la mairesse, Mme Audrey Boisjoly.
Le secrétaire-trésorier, M. Mario Miller, est absent.
Le secrétaire-trésorier adjoint, M. Jeannoé Lamontagne, est présent.

333-2018

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté ainsi :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Agrandissement du dépôt des neiges usées - Évaluation environnementale phase 1 et étude écologique – Octroi de contrat à GBi Service d'ingénierie;
4. Agrandissement du dépôt des neiges usées - Autoriser GBi Service d'ingénierie à représenter la Municipalité auprès du MDDELCC;
5. Téléphonie IP – Avis d'intention;
6. Demande de l'école primaire – Subvention pour l'Halloween;
7. Demande de subvention pour les sentiers multifonctionnels;
8. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Point n° 2

Période de questions

La mairesse invite les citoyens à la période de questions.

334-2018

Agrandissement du dépôt
des neiges usées – Évaluation
environnementale phase 1
et étude écologique –
Octroi de contrat à
GBi Service d'ingénierie

CONSIDÉRANT QU' il faut procéder à l'agrandissement du dépôt des neiges usées;

CONSIDÉRANT la soumission reçue par GBi Service d'ingénierie pour une étude environnementale de phase 1 ainsi qu'une étude écologique;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu d'octroyer le contrat de réalisation d'une évaluation environnementale – Phase 1 et d'une étude écologique pour l'agrandissement du dépôt des neiges usées à GBi Service d'ingénierie, pour un montant de 4 250,00 \$ avant taxes, selon les étapes décrites ci-dessous :

Description	Prix
Évaluation environnementale de site phase 1	1 500,00 \$
Étude écologique	2 750,00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier adjoint, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

335-2018

Agrandissement du dépôt
des neiges usées – Autoriser
GBi Service d'ingénierie à
représenter la Municipalité
auprès du MMDELCC

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu d'autoriser GBi Service d'ingénierie à :

1. signer toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune;
2. signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

336-2018

Téléphonie IP –
Avis d'intention

CONSIDÉRANT QUE la MRC Matawinie dessert notre Municipalité avec son réseau de téléphonie IP;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Matawinie souhaite cesser d'offrir ce service;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Matawinie a entrepris des démarches pour trouver des fournisseurs de services afin de compenser la cessation de son offre;

CONSIDÉRANT QUE la meilleure offre est celle de Fleet info;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu d'affirmer à la MRC Matawinie notre intérêt envers l'offre de Fleet info, sans obligation contractuelle et d'autoriser la MRC à poursuivre ses démarches pour la Municipalité et qu'une copie de cette résolution soit transmise à la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

337-2018

Demande de l'école primaire
Subvention pour Halloween

CONSIDÉRANT QUE l'école primaire des Moulins nous demande de financer l'achat d'environ deux cent soixante-dix (270) citrouilles afin que les élèves participent au concours de décoration de citrouilles;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu d'autoriser une subvention jusqu'à concurrence de 300 \$, sur présentation des factures d'achat des citrouilles et en contrepartie de l'utilisation, par la municipalité, des citrouilles décorées nécessaire pour le projet de la maison hantée de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné, secrétaire-trésorier adjoint, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

338-2018

Demande de subvention –
Sentiers multifonctionnels

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu :

1. que la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois autorise la présentation du projet de sentiers multifonctionnels au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;
2. que soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;
3. que la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois désigne monsieur le directeur général/secrétaire-trésorier Mario Miller comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné, secrétaire-trésorier adjoint, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

339-2018

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que la présente séance soit levée à 20 h 05.

Audrey Boisjoly
Mairesse

Jeannoé Lamontagne
Sec.-trés. adjoint et dir. général adjoint

« Je, Audrey Boisjoly, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».